Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261015-TE_CS3_OC26-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

COMITÉ SYNDICAL 15 octobre 2026

DELIBERATION N°TE CS03

1.1 Marchés Publics

OBJET : DECHETERIES – Marché de traitement des flux gravats (26TE30) : attribution

Mme Kristelle JUILLET, Vice-Présidente « Valorisation des déchets de la collecte sélective et des déchèteries » expose :

Compte tenu des échéances des marchés en cours pour le traitement des gravats des déchets issus des déchèteries arrivant à terme au 31/12/2026, une nouvelle procédure d'appels d'offres ouvert européen a été lancée.

PROCEDURE DE MARCHE :

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande mono attributaire avec des quantités maximum.
Il porte sur le traitement et la valorisation des déchets de type « gravats » issus des déchèteries du SMICTOM Sud Est 35 et du SMICTOM des Pays de Fougères, sur une ou des unité(s) de traitement autorisée(s) que le prestataire proposera.
Il comprend 2 lots, chacun des lots formant un marché et fonctionnant de manière indépendante :

1. secteur du SMICTOM Sud Est 35
2. secteur du SMICTOM du Pays de Fougères

- Date de publication : 01 septembre 2026
- Date de remise des offres : 12 octobre 2026 à 12h00.
- Montant estimatif du marché : 291 216 HT,

DUREE DU CONTRAT :
Le présent contrat est passé pour une durée initiale de 12 mois à compter du 1er janvier 2027. Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 11 mois.

ANALYSE DES OFFRES :
Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Les critères de jugement des offres classés par ordre décroissant sont les suivants :

1- Prix des prestations (50/100)
2- Valeur technique (50/100)

Trois candidatures ont été réceptionnées : PIGEON CARRIERES (lot 1 et 2), LAFARGES (lot 1 et 2), BORDINI (lot 2).

L'offre de la Société BORDINI a été jugée irrégulière car ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de consultation.

Lionel LE MIGNANT
PRESIDENT
20 oct. 2026

Les candidatures et offres de PIGEON CARRIERES et LAFARGES sont déclarées recevables.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261015-TE_CS3_OC26-DE

La Commission d'appel d'offres, réunie le Mercredi 16 Octobre 2026 à 17h30, a analysé les offres reçues :

Lot 1 : secteur du SMICTOM Sud Est 35

Critères	PIGEON CARRIERES	LAFARGES
Prix des prestations/50	**40.06**	50.00
Valeur technique/50	**49.00**	29.00
TOTAL NOTE	**89.06**	79.00
Classement	**1**	2

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres décide de retenir l'offre de la société PIGEON CARRIERES pour le lot 1, offre financièrement et techniquement la plus adaptée.

Lot 2 : secteur du SMICTOM du Pays de Fougères

Critères	PIGEON CARRIERES	LAFARGES
Prix des prestations/50	**40.06**	50.00
Valeur technique/50	**49.00**	26.70
TOTAL NOTE	**89.06**	76.70
Classement	**1**	2

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres décide de retenir l'offre de la société PIGEON CARRIERES pour le lot 2, offre financièrement et techniquement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA SIGNATURE DU MARCHE AVEC LE CANDIDAT RETENU PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE LOT 1 ET 2.

Au vu des éléments présentés,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE

- **DE RETENIR**
 - **Pour le lot 1 « secteur du SMICTOM Sud Est 35», l'offre proposée par la société PIGEON CARRIERES, offre techniquement et financièrement adaptée,**
 - **Pour le lot 2 « secteur du SMICTOM du Pays de Fougères », l'offre proposée par la société PIGEON CARRIERES, offre techniquement et financièrement adaptée,**

- **D'AUTORISER le Président, ou son représentant à signer et notifier le marché de traitement des flux gravats pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 11 mois, ainsi que tous documents s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution :**

 - **Pour le lot 1 avec PIGEON CARRIERES pour un montant maximum estimé à 213 977 € HT**
 - **Pour le lot 2 avec PIGEON CARRIERES pour un montant maximum estimé à 101 430 € HT**

Présents : 21
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 23
Nombre de voix pour : 23
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président,
M. LE MIGNANT Lionel